



Sommaire

- I. Objectifs pédagogiques
- II. Public visé & pré-requis
- III. Durée
- IV. Moyens pédagogiques & techniques
- V. Contenu de la formation
- VI. Evaluation & suivi
- VII. Formateurs
- VIII. Tarifs
- IX. Accessibilité aux personnes handicapées
- X. Modalités & délais d'accès
- XI. Informations complémentaires

I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre la réglementation instruisant les surfaces de référence utilisées aujourd'hui dans le bâtiment ;
- Connaître les textes et les références réglementaires des lois « Carrez » & « Boutin » ;
- Utiliser le matériel et les outils permettant la mise en œuvre d'un mesurage de surface ;
- Rédiger un certificat de superficie de la partie privative selon les lois « Carrez » & « Boutin ».

II. Public visé & pré-requis

Public visé :

Cette formation s'adresse aux diagnostiqueurs immobiliers, aux architectes, aux maîtres d'œuvres et d'ouvrages, aux géomètres, aux économistes de la construction, aux chefs de chantiers et conducteurs de travaux mais également aux « Hommes de l'Art du Bâtiment » ayant des connaissances dans le domaine : les carreleurs, les couvreurs, les menuisiers agenceurs, les peintres, les plombiers chauffagistes, les maçons.

Pré-requis :

- Savoir calculer : additionner, soustraire, diviser, multiplier ;
- Comprendre, écrire et parler la langue française.

III. Durée

La durée de l'action de formation est de « 1 Jour ½ » soit « 10 Heures & 30 Minutes ».

IV. Moyens pédagogiques & techniques

Moyens pédagogiques :

Notre pédagogie sera basée sur une alternance en apport théorique et mise en situation pratique.

Nous utiliserons un vidéoprojecteur et un paper-board. Le support de formation diffusé lors de la formation sera remis au stagiaire au format numérique. Nous utiliserons des supports numériques de travail (Sources Journal Officiel de la République Française).

Des temps d'échanges avec le formateur seront régulièrement mis en place.

Moyens techniques :

Nous utiliserons le matériel suivant : mètre à ruban, télémètre laser, pile de rechange, calculatrice, crayon de bois et gomme, bloc note, fil à plomb.

V. Contenu de la formation

Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 1 : « Présentation » :

Partie 1 - Présentation des stagiaires et du formateur

Partie 2 - Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation de la formation

Partie 3 - Questions et attentes des stagiaires

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Séquence 2 : « Formation Théorique » :

Chapitre 1 - Les surfaces de référence utilisées dans le bâtiment :

Partie 1 : La surface de plancher

Partie 2 : La surface habitable

Chapitre 2 - Les anciennes surfaces de référence utilisées dans le bâtiment :

Partie 1 : SHOB - Surface Hors Œuvre Brute

Partie 2 : SHON - Surface Hors Œuvre Nette

Chapitre 3 - La Loi CARREZ :

Partie 1 : Préambule & Définitions

Partie 2 : Les textes & références réglementaires

Partie 3 : Le champ d'application

Partie 4 : Les exceptions

Partie 5 : Les erreurs et leurs conséquences

Partie 6 : Les surfaces prisent en compte

Partie 7 : Les surfaces à ne pas prendre en compte

Partie 8 : Le matériel et les outils

Partie 9 : Formes & formules géométriques

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 4 - La Loi BOUTIN :

Partie 1 : Préambule & Définitions

Partie 2 : Les références réglementaires

Partie 3 : Distinction entre Loi CARREZ & Loi BOUTIN

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

V. Contenu de la formation (Suite)

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 : (Suite)

Séquence 3 : « Formation Pratique » :

Partie 1 - Le matériel et les outils :

Sous - Partie 1 : Présentation du matériels et des outils

Sous - Partie 2 : Initiation à l'utilisation du matériels et des outils

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

Jour 2 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 3 : « Formation Pratique » : (Suite)

Partie 1 - Le matériel et les outils : (Suite)

Sous - Partie 1 : Présentation du matériels et des outils

Sous - Partie 2 : Initiation à l'utilisation du matériels et des outils

Partie 2 - Etude d'un cas pratique :

Sous - Partie 1 : Présentation et explication du cas pratique par le formateur

Sous - Partie 2 : Réalisation du cas pratique en groupe de travail avec appui du formateur

Jour 2
Matin
3 Hrs ½

Séquence 4 : « Evaluation sur la validation des acquis » :

Partie 1 - Evaluation Théorique (QCM : 20 Minutes) :

Partie 2 - Correction de l'Evaluation Théorique avec le formateur

Jour 2
Matin
3 Hrs ½

Séquence 5 : « Evaluation de la formation » :

Partie 1 - Questions et retour sur le programme déroulé et les objectifs annoncés

Partie 2 - Evaluation individuelle à chaud de la formation

Jour 2
Matin
3 Hrs ½

VI. Evaluation & suivi

Evaluation :

Les stagiaires seront évalués de façon informelle tout au long de la formation. En fin de formation, le stagiaire passera une évaluation théorique de 20 minutes sous forme de QCM.

Suivi :

Une feuille d'émargement sera signée à la demi journée. Un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire en fin de formation.

VII. Formateurs

Nos formateurs sont des professionnels qualifiés et expérimentés du métier du diagnostic immobilier.

L'organisme de formation dispose d'un processus de sélection et de désignation des formateurs en tenant compte des exigences en matière d'indépendance et d'impartialité ainsi que de leurs compétences.

L'organisme s'assure que ses formateurs détiennent une expérience professionnelle significative en lien avec le domaine des certifications de surfaces.

Nous nous assurons de la qualification et du développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre nos prestations de formations à travers des entretiens professionnels, des formations continues des formateurs, des échanges de pratiques, des plans de développement des compétences,

VIII. Tarifs

Formation Inter Entreprise : Tarif par Personne : 375 € *

Formation Intra Entreprise : Nous Contacter

* Tarif € HT - Hors Taxes

IX. Accessibilité aux personnes handicapées

Notre organisme de formation tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation conformément à la loi du 5 Septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr

X. Modalités & délais d'accès

Cette formation est dispensée en présentiel.

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 14 jours avant le début de la formation : Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr pour que nous prenions le temps d'analyser vos besoins et d'évaluer les connaissances des stagiaires à travers un questionnaire d'entrée.

A votre demande, nous sommes en capacité d'ouvrir une session de formation sous 10 jours ouvrés.

Une fois ces étapes validées, nous vous adresserons (contrat ou convention de formation) et une convocation sera envoyée au stagiaire par mail une semaine avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

XI. Informations complémentaires

Dates & Sessions : Nous consulter : Par mail : contact@naoned-formations.fr

Par téléphone : 02.51.70.17.35

Ou sur notre site internet : <https://www.naoned-formations.fr>

Nombre de Stagiaires par Session : Le nombre de stagiaire minimum pour maintenir une session est fixée à 4.

Par ailleurs, le nombre de stagiaire maximum est établi à 15.